

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – SESSION 2026

I. CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2026, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes organise l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade.

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	1 ^{er} septembre 2025
Période de préinscription	Du 7 octobre au 12 novembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	20 novembre 2025
Epreuve d'admissibilité	12 mars 2026
Réunion du jury d'admissibilité	21 mai 2026
Epreuves d'admission	9 et 22 juin 2026
Réunion du jury d'admission	22 juin 2026
Publication des résultats	25 juin 2026

C. Inscriptions

Nombre de candidats inscrits	31 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	25 candidats (Aucun candidat n'a demandé d'aménagement d'épreuve)

D. Profil des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

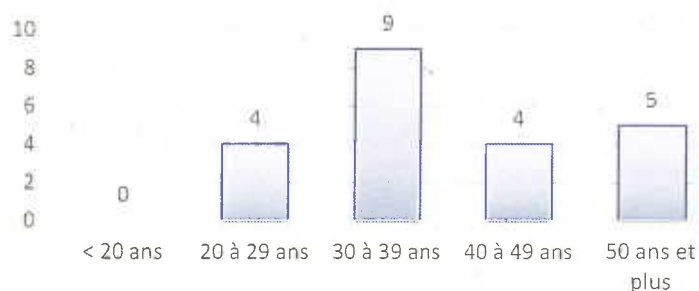
Sur 25 candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 22 candidats étaient présents :

Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'épreuve écrite	
		Nombre	Taux
31	25	22	88 %

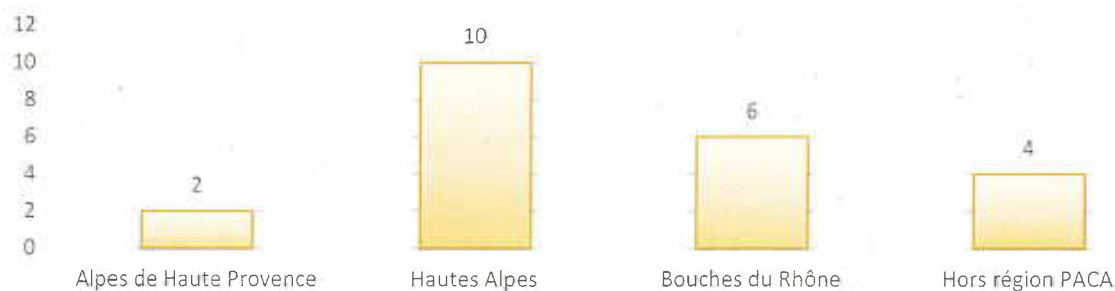
Répartition hommes/femmes



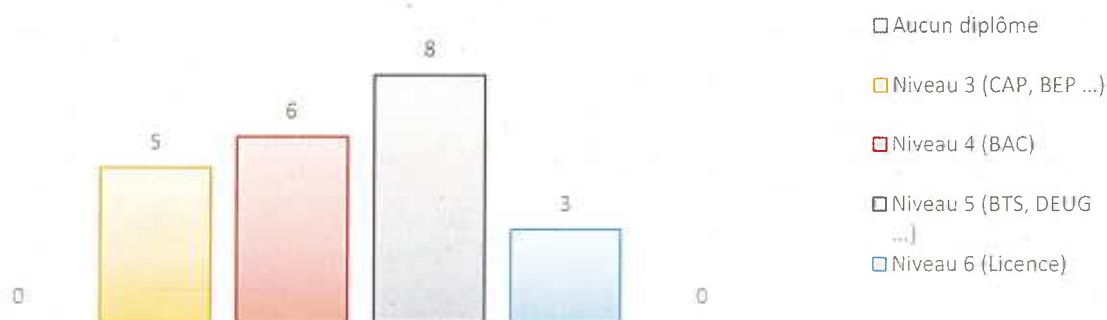
Répartition par classe d'âge



Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation au concours

□ Personnelle □ CNFPT □ Aucune □



II. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBLE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure trente ; coefficient 2).

b. Date et lieu de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 12 mars 2026 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – Les Fauvettes II – 05000 GAP

Les sujets ont été réalisés par les CDG organisateurs de la région Sud- Provence Alpes Côte d'Azur.

B. Résultats de l'épreuve d'admissibilité

Modalités de notation (articles R325-111 à 115 du CGFP) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

EXAMEN PROFESSIONNEL					
Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Epreuve écrite à caractère professionnel	10.19	9.69	4.63	16	1

Bilan de correction :

Plutôt bon niveau général. Pas de problème majeur de rédaction des réponses (orthographe, grammaire...) cependant la question 4 a posé pas mal de difficultés aux candidats.

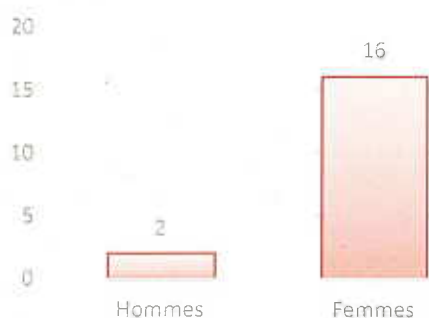
Les correcteurs ont apprécié la dématérialisation bien qu'il ne soit pas possible de revenir sur une copie si elles ont toutes été validées.

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider les notes attribuées par les correcteurs :

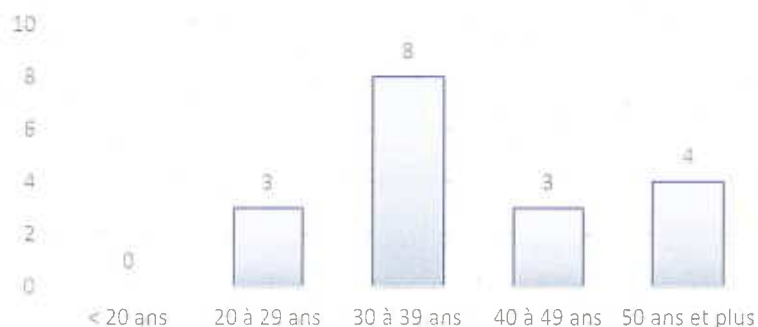
Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale
19

C. Profil des candidats présents aux épreuves d'admission

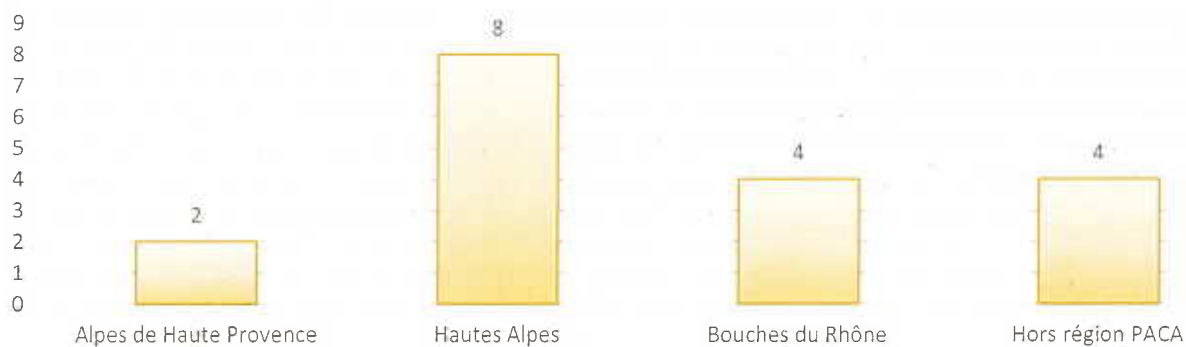
Répartition hommes/femmes



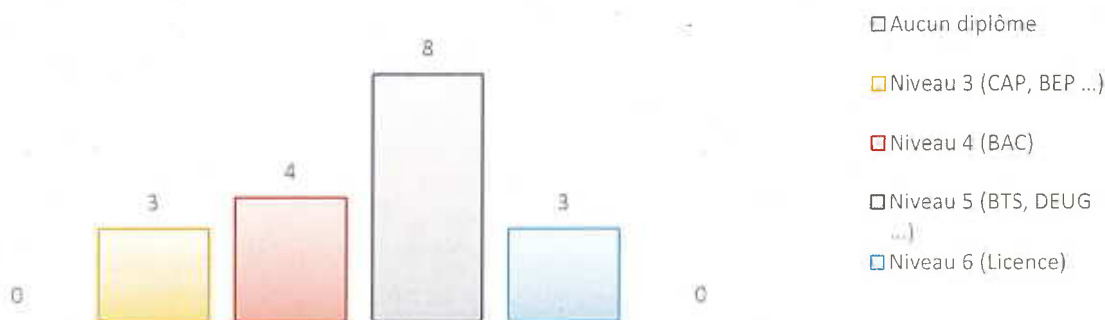
Répartition par classe d'âge



Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation au concours



II. EPREUVE D'ADMISSION

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

Entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

b. Dates et lieu de l'épreuve

L'épreuve orale s'est déroulée les 9 et 22 juin 2026 au Centre de Gestion des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – 05000 GAP.

Sur les 19 candidats convoqués, 18 se sont présentés à l'épreuve orale (soit un taux d'absentéisme de 5,3 %).

B. Résultats de l'épreuve orale

Modalités de notation (articles R325-111 à 115 du CGFP) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

EXAMEN PROFESSIONNEL					
Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Entretien	12,94	13,50	4,00	19,00	1
ADMISSION CUMULÉE	12,02				

Au vu des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider l'ensemble des notes.

Admis
13

C. Commentaires du jury

Les membres du jury ont constaté un manque de préparation manifeste de la part de nombreux candidats pour l'épreuve orale. Cela s'est traduit par des exposés trop brefs (souvent moins de 3 minutes) et non structurés.

Le jury a particulièrement regretté l'absence de mise en valeur des motivations et d'une projection des candidats sur le grade visé.

Enfin, les lacunes constatées concernant l'environnement territorial confirment la nécessité d'un travail de fond. Le jury invite vivement les futurs candidats à suivre les formations de préparation proposées par le CNFPT afin de consolider leur posture et leurs connaissances.

Fait à Gap, le 30 juin 2026

La présidente du jury
Madame Carole CHAUVET

